

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

### **PRESENTS:**

**Elus municipaux :** Michel GENDREAU (Co-président élu), Jacques TAPIN et Amaury BREUILLE (Adjoint au Maire).

**Membres du conseil de quartier :** Jeanine BARBOTIN (Co-présidente habitante), Christian Félix ARNAUD, Christiane BERNIS, Jean-Paul BOISSON, Marie-Reine CHATAIGNON, Daniel COURANT, Alain CRIGNON, Jean-Louis DORLET, André FOURNIER, Olivier GALAMEZ, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Patrick JUDE, Pierre LACORE, Elisabeth LECOEUR, Françoise MAYE, Michel MOYNARD, Alain SIMON, Yves SULLET, Mireille TREBUCQ.

**Excusés :** Jean-Louis REGRAIN.

**Agents municipaux :** Floriane JARRIAULT (Coordinatrice des Conseils de quartier).

**Public :** 15 personnes.

---

### **Ouverture de la séance à 20h10**

#### **1. Points sur les dossiers en cours**

- Projet Place Jacques De Liniers
- Projet de panneaux « découvertes historiques » de la ville
- Commission Espaces publics ?
- Questions diverses

-----

#### **1/ POINT SUR LES COMMISSIONS ET DOSSIERS EN COURS**

##### **1. Projet Place Jacques De Liniers :**

Ces petits aménagements ont pour objectif de permettre la réappropriation de la place par les habitants du quartier ainsi que par les activités du Centre socio-culturel du Centre-ville. Ce projet comprend l'abaissement de toutes les bordures autour des arbres, l'abaissement de la plateforme devant l'entrée du CSC, l'installation de 2 tables et de 2 bancs ainsi qu'une nouvelle barrière à l'entrée de la placette. Cette barrière permettra l'entrée des services techniques (dont la restauration du centre de loisirs) ainsi que les services de secours et empêchera tout stationnement sur la place.

De plus, une marelle, un morpion ainsi qu'un terrain multisport seront matérialisés au sol par des peintures. Ces dernières permettront une utilisation de l'espace sans ajouter d'obstacles.

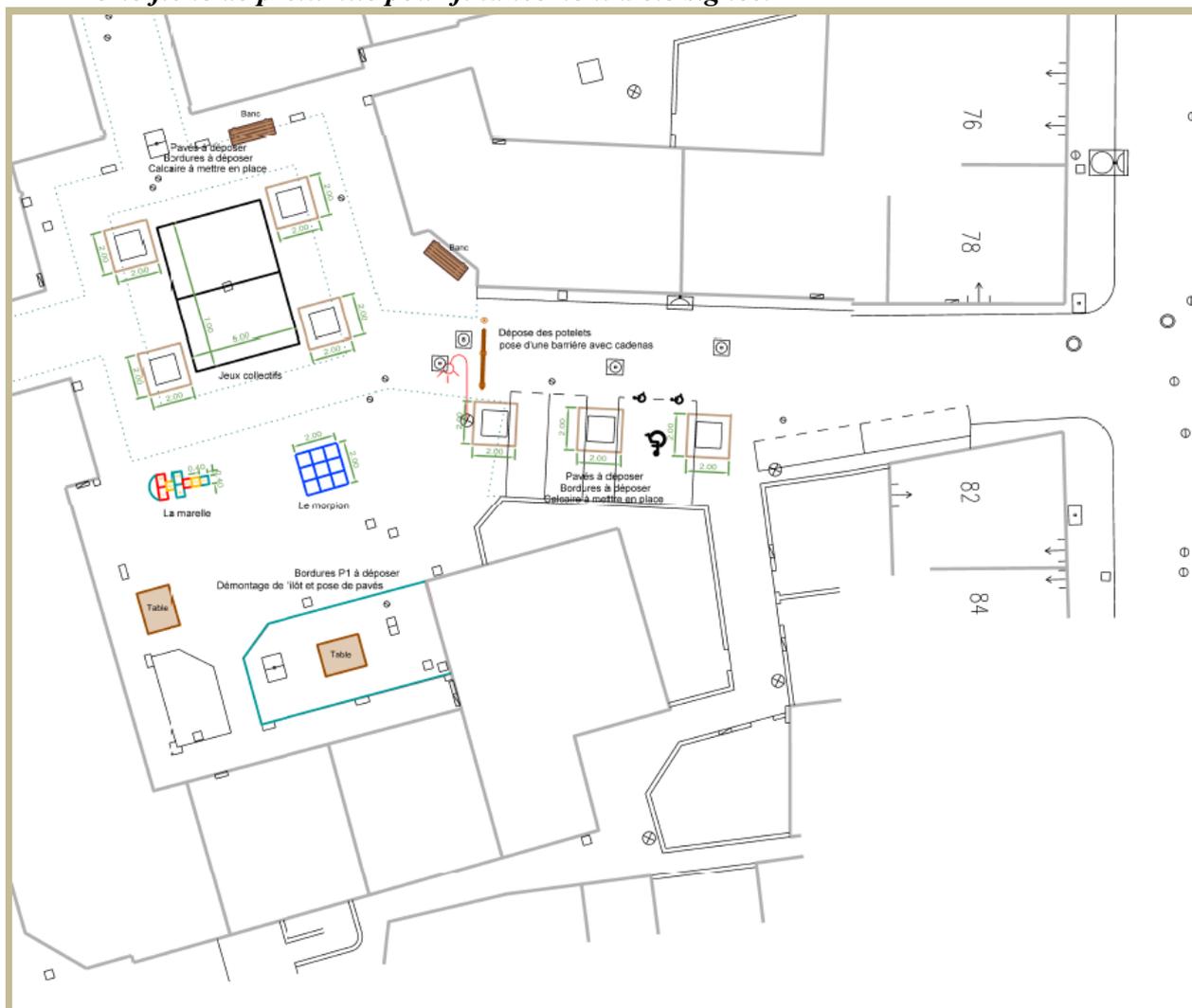
Il est précisé à l'assemblée que le service Vies Participatives organisera une rencontre avec les riverains avant les travaux afin d'adapter au mieux le positionnement du mobilier sur la place.

Présentation du plan d'aménagement : bancs, tables, peintures de jeu au sol ...



Le conseil de quartier du centre-ville a validé le projet pour un montant de 18 300 € par 14 voix POUR, 3 abstentions et 0 CONTRE.

➤ *Une fiche de proximité pour financement a été signée.*



Un conseiller de quartier rappelle la demande de signalétique pour la salle.

Le service Vies Participatives va de nouveau relayer la demande.

## **2. Projet de Panneaux « découvertes historiques » de la ville :**

La commission Patrimoine a présenté plusieurs fois une liste non exhaustive de sites remarquables de la ville de Niort qui manquent de visibilité et de mise en valeur. L'objectif de ce projet est de signaler par des panneaux d'informations historiques les sites remarquables de la ville, par exemple l'implantation d'un panneau à l'entrée de la gare pour accueillir les visiteurs et leur permettre d'identifier rapidement le potentiel historique de la ville.

Les conseillers de quartier intéressés par la démarche ont été invités à s'inscrire au groupe de suivi de projet. Sept personnes se sont inscrites.

Ce groupe de suivi de projet sera sollicité par le service des Vies Participatives après une première réunion technique regroupant les services de la Mairie, la CAN et l'office de Tourisme afin d'étudier la faisabilité du projet.



Etapes du projet si constitution d'un groupe :

- Mise en place d'une première réunion technique (Mairie, CAN, Office de tourisme) au mois de novembre/décembre,
- A l'issue de la réunion technique retours vers le groupe de suivi de projet pour la réflexion et la conception d'un projet concerté,
- Si le projet nécessite des financements issus des conseils de quartier, la réalisation du projet demandera d'attendre la constitution des nouveaux conseils de quartier.

### **Place du Donjon et ses abords**

Plusieurs conseillers de quartier ont interpellé les élus sur les usages de la place du Donjon qui donne un sentiment d'espace vide inutile.

Les élus précisent que cet espace est nécessaire et aujourd'hui configuré pour organiser de grands rassemblements en centre-ville, exemple la rentrée culturelle.

Amaury BREUILLE précise que cet espace paraît grand mais serait trop restreint pour y aménager un square par exemple.

Un conseiller de quartier signale que l'aménagement paysager du Donjon ressemble à une friche et ne comprend pas que les murs des courtines ne soient pas protégés.

Le service DVP relayera l'information à la CAN responsable de ce patrimoine.

A. BREUILLE explique que le programme d'aménagement est défini par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Ensuite, l'aménagement doit obligatoirement être réalisé par une entreprise spécialisée (répondant aux exigences des Bâtiments de France) en suivant le cahier des charges de la DRAC.

### **3. Le Petit Square : retour sur l'évènement**

Le bilan est très positif avec plus de 120 personnes minimum et 170 personnes en moyennes présentes chaque soir de concert.

Mme LECOEUR, directrice du CSC du Centre-ville, partenaire de l'action a présenté un bilan très positif pour les jeunes qui ont participé au tremplin ainsi que pour le petit Square.

Le Petit Square et le CSC espèrent pouvoir renouveler le projet l'année prochaine.

### **4. Commission Espaces Publics :**

#### **Demande d'une amélioration de la propreté des Espaces Publics et de l'entretien des Espaces Verts**

Exemples : autour de l'Eglise Notre Dame, bassin d'orage de Tartifume

Les demandeurs ont pu observer que le nettoyage du bassin d'orage avait été réalisé.

Cette demande a donné lieu à débat entre les conseillers de quartier ainsi que les élus.

Effectivement, la gestion responsable des espaces verts et naturels (ou gestion différenciée) a été généralisée à l'ensemble du territoire de la Ville de Niort au printemps 2011.

Amaury BREUILLE confirme qu'effectivement l'objectif est de ne plus utiliser de pesticides ou herbicides pour l'entretien des espaces malgré une reconnaissance de l'efficacité simple et rapide des produits chimiques. Suite à cette modification de méthodes de travail les effectifs de la mairie sont restés constants malgré que ces techniques d'entretien demandent plus de temps.



Deux questions sont évoquées lors d'un signalement : les herbes sont-elles choquantes ? Gênent-elles la visibilité ou la circulation des piétons ? Endommagent-elles les ouvrages ?

Ce dispositif a été enclenché depuis 2010 et les réclamations ont été peu nombreuses. Cependant, 2013 est une année particulière due à une météo très favorable pour la croissance des plantes.

Une habitante suggère de renouveler l'information auprès des riverains sur l'ensemble du dispositif.

Jacques TAPIN conclut les échanges par 2 objectifs : informer les habitants et réaliser une campagne de propreté.

**Rue de Strasbourg :** la demande d'aménagement a été faite suite aux nombreuses infractions de stationnement sur des bordures de voies signalées par une ligne jaune.

Une conseillère de quartier retrace l'historique de la rue. Les salariés du CIL ont un parking attribué qu'ils ne semblent pas utiliser au détriment de l'encombrement de la rue de Strasbourg. De plus, les usagers du parking de Tartifume se sont eux aussi déplacés rue de Strasbourg à la mise en place du stationnement payant. La rue est donc surchargée par des usagers qui recherchent du stationnement gratuit à proximité du Centre-ville.

Il est proposé aux riverains de se rendre sur site le Jeudi 3 octobre à 10h, avec les différents services et personnes concernées afin de réfléchir à une solution acceptable par tous.

NB : *Les modifications qui ont été convenues lors de cette rencontre sont les suivantes :*

- Ilot à proximité du n° 135 : l'ilot sera maintenu, une place réservée pour les arrêts temporaires est présente devant le numéro 139, signalée par une ligne jaune discontinue. Ce marquage existant permet l'arrêt des véhicules pour le déchargement des courses, déposer une personne à proximité des venelles ... mais ne doit servir en aucun cas de stationnement permanent.
- Ilot à proximité du n° 160 : l'ilot sera réduit à la longueur de la ligne jaune continue qui existait auparavant et donc libérera une place de stationnement.
- Deux places de stationnement seront ajoutées au-delà du n°160 sur la voie de gauche.

### **Chemin du Pissot :**

Il s'agit d'une demande individuelle qui a été relayée au service concerné, une rencontre sur site entre les services techniques (DEP) et les riverains est programmée.

### **Avenue de Paris n°123 : maison en délabrement avec danger pour les piétons**

Réponse de la Direction de la Règlements et de la Sécurité : l'immeuble peut facilement être sécurisé, le propriétaire ou ses ayants droits ont été alertés. Le volet présentant un danger pour les piétons a été bloqué par leur propre intervention.

### **Rue Voltaire n°14 : problématique d'évacuation des eaux lors des derniers orages**

Cette demande individuelle a été réorientée vers les services de la CAN.

**Rue Virecourt :** L'habitante n'est pas satisfaite de l'aménagement créé pour faciliter la sortie de son garage.

Réponse de la DVP : Cette demande doit être traitée par le service Demandes Citoyennes car ce sont eux qui suivent ce dossier. La demande sera de nouveau relayée pour qu'un contact soit pris avec l'habitante concernée.



### **Rue Chabot : demande que le banc soit remis à sa place initiale.**

Réponse de la DEP : le banc ayant été dégradé lors de son déplacement, il est nécessaire de le remplacer. La demande a été relayée.

### **Parking Tartifume : demande d'éclairage**

Réponse faite lors du CQ du 26 septembre 2012 : aucun budget n'est prévu par la ville sur cette question de l'éclairage. Une réflexion sur l'éclairage public, sa pertinence et ses modalités de fonctionnement est en cours à la ville dans le cadre de l'Agenda 21 et de la pollution lumineuse.

Les conseillers proposent un éclairage par énergie solaire.

### **Rue du 24 février : trottoir en mauvais état côté impair entre la rue de l'huilerie et la place St Jean.**

Réponse par la DEP : Aucune programmation n'est inscrite pour la réfection des trottoirs (côté impair). Il n'y a pas d'aménagement programmé pour cette voie. Vu la difficulté d'intervention sur ce tronçon, autant traiter l'ensemble des problèmes de façon globale et cohérente avec le plan de circulation en cours.

En attendant, un ordre de travaux a été établi pour remédier ponctuellement aux dégradations les plus importantes sur trottoir suite à la dernière demande.

## **5. Questions diverses :**

### **Rue St Gelais :**

Un habitant a souhaité faire part de sa situation quant aux nuisances provoquées par les usagers du club de nuit dont il est voisin. Il habite Niort depuis 2011. Les problèmes liés à la tranquillité publique ont lieu du jeudi au samedi soir avec des déambulations de 3h à 7h du matin.

### **Rue Paul François Proust :**

Un coussin berlinois va être installé pour conforter l'aménagement qui vient d'être mis en place.

Un conseiller de quartier exprime son mécontentement face au manque d'entretien des abords de l'église St Hilaire, parking ... Les déjections canines y sont nombreuses et les herbes hautes aussi.

### **Quartier du Pilon :**

Des riverains font part de leur sentiment d'abandon et de paupérisation par rapport à ce micro-quartier.

A.BREUILLE explique que les services de la ville luttent contre les dépôts sauvages. Il est cependant difficile de réaliser une sensibilisation efficace quand il s'agit de logements locatifs avec une rotation très importante.

Une intervention est programmée pour une réfection de la surface de la chaussée de la rue des Remparts.

**La séance ouverte au public a été clôturée à 22h30.**

